

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SOL UR - Partie durcisseur

1. Identification de la substance/préparation, de la société/entreprise

Nom et/ou code produit : SOL UR - Partie durcisseur

Producteur / Fournisseur : CÉGÉCOL S.N.C.
 34, avenue Léon Jouhaux
 92164 Antony
 France

Tél. : 33 (0) 1 46 11 51 15
 Fax: 33 (0) 1 46 66 49 22

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : Madame Meiners
 claudia.meiners@ant.akzonobel.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture) : ORFILA Tel.: 33 (0) 1 45 42 59 59

Utilisation du produit : Colle Polyuréthannes à 2 composants pour revêtement de sol

2. Identification des dangers

La substance est classée comme dangereuse par la Directive 67/548/CEE et ses amendements.

Classification : Xn; R20
 Xi; R36/37/38
 R42/43

Dangers pour la santé humaine : Nocif par inhalation. Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

Phrases d'avertissement supplémentaire : Contient des isocyanates. Voir les informations transmises par le fabricant. Cette information est fournie par la présente fiche de donnée de sécurité.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

3. Composition/informations sur les composants

Substances présentant un danger pour la santé ou pour l'environnement au regard de la directive sur les substances dangereuses 67/548/EEC

<u>Nom chimique*</u>	<u>N° CAS</u>	<u>Numéro CE</u>	<u>%</u>	<u>Classification</u>
diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues	9016-87-9		50 - 100	Xn; R20 Xi; R36/37/38 R42/43

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SOL UR - Partie durcisseur

4. Premiers secours

- Généralités** : En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.
- Inhalation** : Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Ne rien administrer par voie orale. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.
- Contact avec la peau** : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Ne pas utiliser de solvants ni de diluants.
- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes.
- Ingestion** : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. NE PAS faire vomir.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Moyens d'extinction** : Recommandé : mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres, eau pulvérisée/atomisée
- Utilisables** : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
- Non utilisables** : Ne pas utiliser de jet d'eau bâton.
- Risques particuliers liés à l'exposition au produit** : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.
En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
- Produits de combustion dangereux** : Aucune donnée spécifique.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection.
- Précautions relatives à l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.
- Déversement accidentel** : Assurer une ventilation adéquate. Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau ou absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un contenant à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**SOL UR - Partie durcisseur****7. Manipulation et stockage**

- Manipulation** : Garder les conteneurs scellés jusqu'à l'emploi. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Conforme à la législation sur la santé et la sécurité au travail. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière solaire. Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Stockage** : Ne pas stocker au-dessus de la température suivante: 30°C (86°F). Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Éviter la formation d'aérosols. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la formation d'aérosols.
Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger du gel.

8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

- Limites d'exposition professionnelle** : Non disponible.
- Contrôle de l'exposition professionnelle** : Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement** : Aucune mesure spéciale n'est requise. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.
- Équipement de protection individuelle**
- Protection respiratoire** : Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Recommandé: Masque à filtre type A/P2 (gaz et vapeurs de composés organiques, point d'ébullition > 65°C)
- Protection de la peau** : Il est conseillé de porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux températures élevées.
- Protection des mains** : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Recommandé: PVC (conforme à la norme NF EN 374)
Les crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, elles ne doivent pas être appliquées après le début de l'exposition.
- Protection des yeux** : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières.
Recommandé: Lunettes de sécurité avec protections latérales. (conforme à la norme NF EN 166)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SOL UR - Partie durcisseur

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	: Liquide.
Odeur	: Caractéristique.
Couleur	: Brun. [Foncé]
pH	: Non disponible.
Masse volumique	: 1,22 g/cm ³ [20°C (68°F)]
Solubilité	: Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide.
Point d'ébullition	: >200°C (>392°F)
Point de fusion	: 41°C (105,8°F)
Température d'auto-inflammation	: 400°C (752°F)

10. Stabilité et réactivité

Stabilité	: Le produit est stable. Dans les conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune polymérisation dangereuse n'est censée se produire.
Conditions à éviter	: Tenir éloigner des agents oxydants, des matières acides ou alcalines, l'alcool et l'eau.
Produits de décomposition dangereux	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. Possible traces de monoxyde de carbone et dioxyde de carbone. Gaz nitreux Vapeurs d'isocyanate Cyanure d'hydrogène

11. Informations toxicologiques

Informations toxicologiques	: Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnelle de la Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE et classée en conséquence quant à ses risques toxicologiques. Voir sections 2 et 15 pour plus de détails.
Effets aigus potentiels sur la santé	
Inhalation	: Nocif par inhalation. Irritant pour les voies respiratoires. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
Ingestion	: Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.
Contact avec la peau	: Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Contact avec les yeux	: Irritant pour les yeux.
Signes/symptômes de surexposition	
Inhalation	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation des voies respiratoires toux respiration sifflante et difficultés respiratoires asthme
Ingestion	: Aucune donnée spécifique.
Peau	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation rougeur

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SOL UR - Partie durcisseur

Yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
larmolement
rougeur

Toxicité aiguë

<u>Nom des composants</u>	<u>Résultat</u>	<u>Espèces</u>	<u>Dosage</u>	<u>Exposition</u>
diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues	DL50 Cutané	Lapin	>2000 mg/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin	>9400 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	49 g/kg	-

12. Informations écologiques

Informations écologiques : Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et n'est pas classée dangereuse pour l'environnement.

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Catalogue Européen des Déchets : 08 04 00 déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)
Si ce produit est mélangé avec d'autres déchets, ce code peut ne pas être suffisant. Si mélangé avec d'autres déchets, le code approprié devra être attribué. Pour plus d'information contacter votre autorité locale des déchets.

Déchets Dangereux : Oui.

14. Informations relatives au transport

Informations réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classes	GE*	Étiquette	Autre information:
Classe ADR/RID	Non réglementé.	-	-	-	-	-
Classe ADNR	Non réglementé.	-	-	-	-	-
Classe IMDG	Not regulated.	-	Non disponible.	-	-	-
Classe IATA	Not regulated.	-	Non disponible.	-	-	-


GE* : Groupe d'emballage

Ce produit n'est pas soumis à la réglementation transport selon ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SOL UR - Partie durcisseur

15. Informations réglementaires

Réglementations de l'Union Européenne	: Déterminés en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.
Symbole(s) de danger	:  Nocif
Phrases de risque	: R20- Nocif par inhalation. R36/37/38- Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. R42/43- Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
Conseils de prudence	: S2- Conserver hors de la portée des enfants. S9- Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. S23- Ne pas respirer les vapeurs. S24- Éviter le contact avec la peau. S37- Porter des gants appropriés. S45- En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S60- Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
Contient	: diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues
Phrases d'avertissement supplémentaire	: Contient des isocyanates. Voir les informations transmises par le fabricant. Cette information est fournie par la présente fiche de donnée de sécurité.
Maladie professionnelle / maladies professionnelles	: diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues RG 62
Surveillance médicale renforcée	: Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

16. Autres informations

Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 et 3	: R20- Nocif par inhalation. R36/37/38- Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. R42/43- Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
Date d'impression	: 11.04.2008
Date d'édition	: 11.04.2008
Date de la précédente édition	: Aucune validation antérieure
Version	: 1

 Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

RÉSERVÉ AUX UTILISATEURS PROFESSIONNELS

NOTE IMPORTANTE: Les informations contenues dans cette fiche de données n'ont pas pour ambition d'être exhaustives et sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances et les lois et réglementations en vigueur : toute personne utilisant ce produit à toutes autres fins que celles spécifiquement recommandées dans la fiche technique, sans avoir obtenu au préalable une confirmation écrite de notre part de l'adéquation du produit à l'usage envisagé, le fait à ses propres risques. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Toujours consulter la fiche de données de sécurité et la fiche technique du produit, si disponibles. Tous les conseils et informations que nous fournissons sur le produit (par cette fiche de données ou tout autre moyen) sont corrects en fonction de nos meilleures connaissances actuelles mais nous n'avons aucun contrôle sur la qualité ou l'état du support ou les nombreux facteurs susceptibles d'affecter l'utilisation et l'application du produit. Par conséquent, sauf accord contraire écrit de notre part, nous n'acceptons aucune responsabilité que ce soit sur les performances du produit ou sur toute perte ou dommage survenant consécutivement à l'utilisation du produit. Tous les produits commercialisés et les conseils

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SOL UR - Partie durcisseur

techniques données sont soumis à nos conditions générales de vente. Une copie de ce document est disponible sur demande, réclamez le et lisez le attentivement. Les informations contenues dans cette fiche sont régulièrement sujettes à modification à la lumière de notre expérience et de notre politique de développement continu. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier que cette fiche de données est la plus récente version existante avant toute utilisation du produit.

Les marques commerciales mentionnées dans cette fiche de données sont des marques déposées Akzo Nobel ou dont Akzo Nobel possède la licence.

CÉGÉCOL S.N.C., Avenue Léon Jouhaux, F-92164 Antony // <http://www.cegecol.com>

Date d'édition

: 11.04.2008

Page 7 de 7

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SOL UR - Partie résine

1 . Identification de la substance/préparation, de la société/entreprise

Nom et/ou code produit : SOL UR - Partie résine

Producteur / Fournisseur : CÉGÉCOL S.N.C.
34, avenue Léon Jouhaux
92164 Antony
France

Tél. : 33 (0) 1 46 11 51 15
Fax: 33 (0) 1 46 66 49 22

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : Madame Meiners
claudia.meiners@ant.akzonobel.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture) : ORFILA Tel.: 33 (0) 1 45 42 59 59

Utilisation du produit : Colle Polyuréthannes à 2 composants pour revêtement de sol

2. Identification des dangers

La substance n'est pas classée comme dangereuse selon la Directive 67/548/CEE et ses amendements.

Classification : Non classé.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

3. Composition/informations sur les composants

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application aucun ingrédient présent ou rajouté n'est classé comme dangereux pour la santé et l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

4. Premiers secours

Généralités : En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Inhalation : Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Ne rien administrer par voie orale. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Contact avec la peau : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Ne pas utiliser de solvants ni de diluants.

Contact avec les yeux : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes.

Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. NE PAS faire vomir.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SOL UR - Partie résine

5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Moyens d'extinction** : Recommandé : mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres, eau pulvérisée
- Utilisables** : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
- Non utilisables** : Aucun connu.
- Risques particuliers liés à l'exposition au produit** : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.
En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
- Produits de combustion dangereux** : Aucune donnée spécifique.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection.
- Précautions relatives à l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.
- Déversement accidentel** : Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Manipulation et stockage

- Manipulation** : Garder les conteneurs scellés jusqu'à l'emploi. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Conforme à la législation sur la santé et la sécurité au travail. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière solaire. Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Stockage** : Stocker entre les températures suivantes: 5 à 30°C (41 à 86°F). Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger du gel.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SOL UR - Partie résine

8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle : Non disponible.

Valeurs limites d'exposition aux poussières (article R.232-5-5 du Code du Travail) :

Poussières totales 10 mg/m³

Poussières alvéolaires 5 mg/m³

Contrôle de l'exposition professionnelle : Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

Le ponçage, la découpe au chalumeau et/ou la soudure du produit sec peuvent produire de la poussière et/ou des vapeurs dangereuses. Porter un équipement de protection personnel (respiratoire) adéquat, si l'exposition ne peut être évitée par une ventilation locale.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Aucune mesure spéciale n'est requise. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Les conditions d'utilisation normales et prévues du produit ne nécessitent pas l'emploi d'un appareil de protection respiratoire.

Protection de la peau : Il est conseillé de porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux températures élevées.

Protection des mains : Les conditions d'utilisation normales et prévues du produit ne nécessitent pas l'emploi d'une protection. Le port de gants est conseillé en cas de contact prolongé. Gants en nitrile (conforme à la norme NF EN 374)
Les crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, elles ne doivent pas être appliquées après le début de l'exposition.

Protection des yeux : Éviter le contact avec les yeux. Lunettes de sécurité (conforme à la norme EN 166)

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique : Solide. [Pâte.]

Odeur : non disponible

Couleur : Beige.

pH : Non disponible.

Masse volumique : 1,9 g/cm³ [20°C (68°F)]

Solubilité : Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide.

10. Stabilité et réactivité

Stabilité : Le produit est stable. Dans les conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune polymérisation dangereuse n'est censée se produire.

Conditions à éviter : Non disponible.

Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SOL UR - Partie résine

11. Informations toxicologiques

Informations toxicologiques : Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnelle de la Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE et classée en conséquence quant à ses risques toxicologiques. Voir sections 2 et 15 pour plus de détails.

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec les yeux : Peut provoquer une légère irritation des yeux.

Signes/symptômes de surexposition

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Peau : Irritations et effet de 'tannage' possible en cas de contacts prolongés avec la peau.

Yeux : Aucune donnée spécifique.

12. Informations écologiques

Informations écologiques : Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et n'est pas classée dangereuse pour l'environnement.

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Catalogue Européen des Déchets : 08 05 01* déchets d'isocyanates

Si ce produit est mélangé avec d'autres déchets, ce code peut ne pas être suffisant. Si mélangé avec d'autres déchets, le code approprié devra être attribué. Pour plus d'information contacter votre autorité locale des déchets.

Déchets Dangereux : À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 91/689/CEE.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SOL UR - Partie résine

14. Informations relatives au transport

Informations réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classes	GE*	Étiquette	Autre information:
Classe ADR/RID	Non réglementé.	-	-	-	-	-
Classe ADNR	Non réglementé.	-	-	-	-	-
Classe IMDG	Not regulated.	-	-	-	-	-
Classe IATA	Not regulated.	-	-	-	-	-

GE* : Groupe d'emballage

Ce produit n'est pas soumis à la réglementation transport selon ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA.

15. Informations réglementaires

- Réglementations de l'Union Européenne** : Déterminés en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.
- Phrases de risque** : Ce produit n'est pas classé selon la législation de l'Union européenne.
- Conseils de prudence** : S2- Conserver hors de la portée des enfants.
S24/25- Éviter le contact avec la peau et les yeux.
S46- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- Surveillance médicale renforcée** : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

16. Autres informations

- Date d'impression** : 11.04.2008
- Date d'édition** : 11.04.2008
- Date de la précédente édition** : Aucune validation antérieure
- Version** : 1

 Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

RÉSERVÉ AUX UTILISATEURS PROFESSIONNELS

NOTE IMPORTANTE: Les informations contenues dans cette fiche de données n'ont pas pour ambition d'être exhaustives et sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances et les lois et réglementations en vigueur : toute personne utilisant ce produit à toutes autres fins que celles spécifiquement recommandées dans la fiche technique, sans avoir obtenu au préalable une confirmation écrite de notre part de l'adéquation du produit à l'usage envisagé, le fait à ses propres risques. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Toujours consulter la fiche de données de sécurité et la fiche technique du produit, si disponibles. Tous les conseils et informations que nous fournissons sur le produit (par cette fiche de données ou tout autre moyen) sont corrects en fonction de nos meilleures connaissances actuelles mais nous n'avons aucun contrôle sur la qualité ou l'état du support ou les nombreux facteurs susceptibles d'affecter l'utilisation et l'application du produit. Par conséquent, sauf accord contraire écrit de notre part, nous n'acceptons aucune responsabilité que ce soit sur les performances du produit ou sur toute perte ou dommage survenant consécutivement à l'utilisation du produit. Tous les produits commercialisés et les conseils techniques donnés sont soumis à nos conditions générales de vente. Une copie de ce document est disponible sur demande, réclamez le et lisez le attentivement. Les informations contenues dans cette fiche sont régulièrement sujettes à modification à la lumière de notre expérience et de notre politique de développement continu. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier que cette fiche de données est la plus récente version existante avant toute utilisation du produit.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SOL UR - Partie résine

Les marques commerciales mentionnées dans cette fiche de données sont des marques déposées Akzo Nobel ou dont Akzo Nobel possède la licence.

CÉGÉCOL S.N.C., Avenue Léon Jouhaux, F-92164 Antony // <http://www.cegecol.com>

Date d'édition

: 11.04.2008

Page 6 de 6